



Le 8 Avril 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

4^e édition du Prix Santé au travail de la Fonction publique territoriale

Ouverture des candidatures jusqu'au 22 septembre 2014 !

La santé des agents territoriaux est plus que jamais un enjeu central pour les collectivités. Elle touche, à la fois, à leur responsabilité sociale d'employeur et au bon fonctionnement du service public local.

Le Prix Santé au travail de la Fonction publique territoriale s'est ainsi naturellement installé dans l'univers des collectivités territoriales qui ont un rôle actif dans la promotion des programmes de santé et de bien-être au travail auprès de leurs agents.

Créé avec les grands acteurs de la Fonction publique territoriale : l'Association des Maires de France (AMF), l'Association des Administrateurs Territoriaux de France (AATF), le Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales (SNDGCT), l'Association des Directeurs Généraux des Communautés de France (ADGCF), l'Institut de Recherche en Prévention Santé (IRPS), les principales associations de médecins territoriaux (Association Nationale de Médecine Professionnelle des Personnels Territoriaux, ResPECT, MEDITORIALES), accompagnés par la Lettre du Cadre Territorial, la Gazette des Communes et la revue Santé & travail, ce prix est devenu incontournable.

Lors de la dernière édition, nous avons reçu 21 candidatures : 11 villes, 3 structures mixtes associées, 1 Communauté d'agglomération, 1 Communauté de communes, 3 Conseils généraux et 2 SIVOM. Les petites collectivités (moins de 1000 agents) ont été particulièrement nombreuses à participer. Elles étaient au nombre de 12 dont Roanne, le 1^{er} lauréat du Prix 2013.

Le Prix santé au travail récompense des collectivités territoriales qui agissent pour la santé au travail de leurs agents. Il a pour ambition :

- **d'encourager** les collectivités à avoir une démarche de prévention des risques en matière de santé au travail
- **d'identifier** les initiatives et les actions efficaces, innovantes dans ce domaine
- **de contribuer** au bien-être quotidien des agents territoriaux sur leur lieu de travail et au bon fonctionnement du service public
- **d'instituer** un cadre de référence au niveau des partages d'expériences et des bonnes pratiques des collectivités pour développer la politique de santé au travail.

La santé des territoriaux, c'est celle des collectivités !

● ORGANISÉ PAR



● EN PARTENARIAT AVEC



POUR PARTICIPER

01 44 83 13 03

prixanteautravailpt@mnt.fr

www.mnt.fr

La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) Présidée par Alain Gianazza, la MNT est, avec 1,1 million de personnes protégées, la 1^{ère} mutuelle de la Fonction publique territoriale en santé comme en maintien de salaire. Elle milite pour une protection sociale responsable, au plus près des besoins des personnels des collectivités territoriales. Elle a fondé en 2011 avec 5 autres mutuelles le Groupe ISTYA qui avec 5,5 millions de personnes protégées, est le 1^{er} groupe mutualiste de protection sociale en France.

Contact presse :

Pierre Bernard, Directeur de la Communication de la MNT : pierre.bernard@mnt.fr / 01 44 83 13 03
Dominique Dardel : dominique.dardel@ad-convergence.com / 01 42 84 48 07